

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2013-053

## Objet:

Réseau Intercommunal des Bibliothèques. Modification des règles de prêt de DVD.

Délibération affichée le :

L'an deux mille treize et le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

## Etaient présents :

MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian - CONTRERAS Sylvie à 18h35 - DEJEAN Anne Marie - GOMEZ René - EDMOND-MARIETTE Dominique - LECOMTE Olivier - BOSCH Jean Claude -- NOEL Martine - DELERIS Claudine - BOREL Christian - DEBONO Catherine - PANTANO Sylviane - SUQUET Maguelonne - CHRISTOL Marcel - SERVEL Olivier -SOREL Joëlle - SOTO Jean-François - LEROY Annie

<u>Pouvoirs</u>: MM. BARRAL Claude à GOMEZ René – LESAGE Lamyaa à LECOMTE Olivier – LECLERC Joëlle à SOREL Joëlle <u>Absents</u>: MM. SIDERIS André – DELVAL Valérie - CHAUSSY Stéphan – ZORGNOTTI Arnaud – DIEZ Frédéric Convocation du 5 juin 2013

Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité.

Agissant conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.2121-7 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu les articles régissant l'intervention du Code Général des Collectivités Territoriales ou autres codes, lois, décret, circulaire, délibérations, contrat,

Considérant la participation de la bibliothèque municipale au Réseau Intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault.

Considérant la volonté de développer les services offerts aux usagers du Réseau Intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault en répondant aux objectifs de formation, d'éducation permanente et de développement culturel des individus et des groupes sociaux,

Considérant la nécessité de valoriser les collections audiovisuelles disponibles au sein du Réseau Intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault, notamment en ce qui concerne le cinéma documentaire,

Considérant la nécessité d'harmoniser les conditions d'emprunt et de réservation des documents au sein du Réseau Intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter et d'instaurer les nouvelles règles de prêt et de réservation, annexées à la présente délibération, communes à l'ensemble des bibliothèques membres du Réseau Intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 16 voix POUR - 6 CONTRE

➤ ADOPTE et INSTAURE les nouvelles règles de prêt et de réservation, annexées à la présente délibération, communes à l'ensemble des bibliothèques membres du Réseau Intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire, Jean Marcel JOVER.